



TERRITOIRE

Aéroport Marseille Provence et la Ville de Marignane concluent une charte de partenariat « Bien vivre ensemble »

« Notre développement sera durable ou ne sera pas. »

Aujourd'hui, jeudi 3 octobre, la ville de Marignane et l'Aéroport Marseille Provence ont signé une charte de partenariat nommée « Bien vivre ensemble ». Par cette démarche, les signataires de la présente charte s'engagent pour une croissance durable.

La charte détaille les actions qu'Aéroport Marseille Provence et la ville de Marignane décident conjointement d'engager en matière de coopération territoriale, économique et sociale.



Philippe BERNAND, Président du Directoire de l'Aéroport Marseille Provence et Eric LE DISSES, Maire de Marignane, formalisent des actions concrètes à engager. ©F. Moura / AMP

La ville de Marignane et l'aéroport Marseille Provence ont engagé une réflexion commune pour le développement du territoire, créateur d'emplois et de valeur pour la commune de Marignane, la Métropole et la Région.

Sur le plan économique et social, des actions conjointes sont engagées, telles que :

- mettre en relation permanente les besoins en recrutement de l'aéroport et les recherches d'emplois du territoire mari gnanais :
- travailler main dans la main avec les collèges et lycées de Marignane pour informer sur l'attractivité des métiers de l'Aéroport Marseille Provence et développer l'accueil des stagiaires, par exemple par des visites guidées, dont certaines sont en cours d'organisation pour le début de l'année prochaine ;
- créer un fonds Aéroport Marseille Provence au titre d'un appel à projets d'associations de Marignane pour le dévelop pement de projets innovants en matière de développement durable, d'engagement citoyen ou d'attractivité du terri toire ;
- · mettre en réseau des investisseurs et des partenaires économiques, qui permettra de faciliter l'accès à l'offre foncière et de mieux faire connaître les acteurs économiques du territoire ;
- promouvoir le tourisme de proximité (en particulier le quartier du Jaï à Marignane).

Etre accepté par l'environnement est au centre des préoccupations d'Aéroport Marseille Provence.

C'est pourquoi, la charte est un engagement, sur le plan économique, social et environnemental, à des actions conjointes, telles que :

- préserver les espèces protégées et valoriser ses espaces naturels, en particulier sur la zone Ouest de sa concession, située sur la ville de Marignane ;
- · réaliser une analyse conjointe des opérations d'insonorisation de logements ou d'activités (telles que des écoles) relevant d'un financement par la taxe sur les nuisances sonores aériennes ;
- · relancer la communication autour de l'aide à l'insonorisation des habitations riveraines, en partenariat étroit avec la commune :
- rechercher en coopération avec les services compétents de la navigation aérienne, une solution d'affichage des trajectoires suivies par les aéronefs en vue de s'assurer du respect des contraintes en vigueur, une information qui doit être facilement accessible par les riverains ;
- · promouvoir la mobilité durable (pistes cyclables, véhicules électriques, transports en commun).

Eric LE DISSES, Maire de la ville de Marignane : « Pour la première fois de notre grande histoire commune, la ville de Marignane et l'aéroport de Marseille-Provence-Marignane ont décidé d'officialiser 97 ans de vie commune par la signature d'une charte de partenariat. Cette charte sacralisera notre ambition conjointe de « Bien vivre ensemble ». Ainsi, notre aéroport devient véritablement citoyen de Marignane et peut enfin s'inscrire dans la vie de notre ville en participant et en aidant à la promotion de notre territoire et à son aménagement dans le respect des équilibres écologiques et de la qualité de vie des habitants. A cet effet, la ville et l'aéroport préparent ensemble, pour un futur proche un projet d'aménagement exemplaire. »

Philippe BERNAND, Président du Directoire d'Aéroport Marseille Provence: «Notre développement sera durable ou ne sera pas. L'Aéroport ne conçoit pas de se développer autrement que durablement et avec son territoire. Nous sommes donc très heureux de signer aujourd'hui, conjointement avec la ville de Marignane, notre charte de partenariat Bien vivre ensemble. Cette charte a été construite dans un esprit de dialogue et de concertation et nous sommes fiers d'aboutir aujourd'hui à un tel partenariat.»

Un suivi régulier pour des engagements tenus

Des réunions semestrielles seront organisées afin de suivre la mise en œuvre des orientations de cette charte et les actions engagées.

Ce principe d'une charte de partenariat a vocation à s'étendre aux autres communes riveraines de l'aéroport, dans le même esprit de dialogue et de concertation.

À propos de l'Aéroport Marseille Provence

En 2018, l'Aéroport Marseille Provence (AMP) a accueilli **9,4 millions de passagers.** Il est le 4ème aéroport régional français en termes de trafic passagers et ler aéroport régional français pour le fret express et en Méditerranée occidentale. Grâce à son emplacement privilégié et aux investissements régulières qui desservent **plus de cent destinations en vols directs** dans 27 pays (programme annuel). Le site de l'aéroport Marseille Provence regroupe aujourd'hui près de **200 entreprises** et 4 500 salariés dont 380 salariés d'AMP. Plus d'informations sur www.marseille.aeroport.fr.



Suivez @amp_presse, le fil Twitter de l'aéroport dédié aux médias!

Contacts presse - Aéroport Marseille Provence

Fanny Moutel - fanny@leburo-rp.com - 06 60 17 43 72

Julie Charliac - presse@mrs.aero - 04 42 14 29 38